|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3** | **Document C23/77-F** |
| **27 juin 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Contribution des pays suivants: Algérie (République algérienne démocratique et populaire), Arabie saoudite (Royaume d'), Burkina Faso, Côte d'Ivoire (République de), Égypte (République arabe d'), Émirats arabes unis, Ghana, Maurice (République de), Nigéria (République fédérale du), Sudafricaine (République), Tunisie et Zimbabwe (République de) | |
| MANDAT DU GROUPE D'EXPERTS SUR LE RÈGLEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES (EG-RTI) | |
| **Objet**  On trouvera dans le présent document une proposition multipays, soumise à la session de 2023 du Conseil de l'UIT, concernant le mandat du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI), pour examen et approbation par le Conseil.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à examiner et à approuver la proposition de mandat du Groupe EG-RTI.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [Résolution 146](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-146-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires | |

INTRODUCTION

Le Règlement des télécommunications internationales (RTI) a suscité de nombreux débats aux diverses Conférences de plénipotentiaires de l'UIT. Jusqu'à présent, trois Groupes d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI) ont été convoqués pour résoudre les problèmes au fil des ans, sans pour autant y parvenir. Un changement de paradigme s'impose alors que nous prévoyons de convoquer un quatrième groupe d'experts pour traiter cette question.

Les États Membres de l'UIT se sont divisés en deux grands groupes. Le premier groupe est essentiellement d'avis que le RTI n'est plus pertinent et qu'il convient de l'abandonner, tandis que l'autre groupe est d'avis que les dispositions du RTI n'ont pas perdu de leur utilité et de leur pertinence, à condition d'apporter des modifications pour les mettre au goût du jour, en tenant compte des nouvelles questions qui n'avaient pas été envisagées au moment de l'élaboration du règlement.

À la Conférence de plénipotentiaires de 2022, les deux groupes étaient aux antipodes l'un de l'autre à tel point que le Président de la Conférence est intervenu pour négocier un consensus en vue de convoquer à nouveau un Groupe EG-RTI.

Nous sommes convaincus que la solution au problème réside dans une troisième voie qui s'est dégagée des discussions qui ont eu lieu. En effet, d'aucuns sont d'avis que les deux versions du RTI, tant celle de 1988 que celle de 2012, sont obsolètes dans leur forme actuelle, et qu'il est nécessaire de proposer une nouvelle version du RTI, compte tenu de la réalité du terrain.

Les pays signataires de la présente proposition soumise à la session de 2023 du Conseil ont examiné les diverses opinions exprimées ainsi que l'environnement des télécommunications internationales dans lequel évoluent les États Membres de l'UIT et les fournisseurs de services pertinents. Il nous faut une approche qui permettra aux membres de l'UIT de travailler à l'unisson pour résoudre des problèmes concrets qui ont des incidences sur les télécommunications internationales, y compris l'émergence de nouvelles technologies.

PROPOSITION

En vertu de la Résolution 146 (Rév. Bucarest, 2022) par laquelle la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Secrétaire général:

de convoquer à nouveau un Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales, ouvert à la participation des États Membres et des Membres de Secteur de l'UIT, dont le mandat et les méthodes de travail seront définis par le Conseil de l'UIT; le présent document contient une proposition de mandat du Groupe EG-RTI, pour examen par le Conseil.

Les pays signataires du présent document proposent le mandat suivant pour le Groupe EG‑RTI:

1 Sur la base des contributions soumises par les États Membres et les Membres de Secteur ainsi que des contributions soumises par les Directeurs des Bureaux, le Groupe EG‑RTI procède à un examen:

a) Pour recenser toutes les questions qui ont une incidence sur les télécommunications internationales, y compris l'évolution des technologies depuis 2012.

b) D'évaluer la pertinence de la version actuelle du RTI pour traiter les problèmes qui se font jour et qui ont une incidence sur les télécommunications internationales.

c) Pour déterminer, parmi les questions recensées, celles qui nécessitent un accord multilatéral de sorte que les télécommunications internationales fonctionnement de manière efficace.

d) Pour définir les paramètres des dispositions qui devraient figurer dans un tel accord multilatéral.

e) Pour définir des principes de haut niveau qui pourront être utilisés pour régir les télécommunications internationales.

f) Pour élaborer un rapport final à l'intention du Conseil, qui sera ensuite transmis à la prochaine Conférence de plénipotentiaires, qui contiendra le projet de principes de haut niveau pour un projet de traité, lequel sera soumis pour examen par la prochaine Conférence de plénipotentiaires, en vue de procéder au retrait du RTI dans sa version actuelle et de convoquer une réunion pour élaborer un nouveau traité régissant les télécommunications internationales.

Le Groupe EG-RTI procède également à un examen du RTI dans sa version de 2012, compte tenu des critères suivants:

a) Le groupe n'examinera que les questions de politique générale de haut niveau relatives à la fourniture et à l'exploitation des services et des technologies liés aux télécommunications internationales.

b) Le groupe veillera à ce que le RTI ne contienne que des dispositions relatives aux obligations des États Membres et n'oriente pas les activités des entités privées.

L'objectif est d'élaborer un projet de traité pour examen par la prochaine Conférence de plénipotentiaires, en vue de procéder au retrait du RTI dans sa version actuelle.

2 Le groupe sera ouvert à la participation des:

• États Membres de l'UIT;

• Membres de Secteur.

3 Dans toute la mesure possible, le Secrétariat de l'UIT devra fournir un service d'interprétation dans les six langues officielles de l'Union, des services de participation à distance, de diffusion sur le web, de sous-titrage et de transcription pour les réunions du Groupe EG-RTI.

4 Le groupe se réunira au moins une fois par an et soumettra un rapport à chaque session du Conseil, un rapport final devant être soumis à la session de 2026 du Conseil.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_